

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la création d'un Site Patrimonial Remarquable

(en procédure d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)

sur la commune de Wimereux

En application des dispositions de l'arrêté de M. Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 18 janvier 2019, la création d'un Site Patrimonial sur la commune de Wimereux sera soumise à enquête publique à compter du 8 février 2019 jusqu'au 11 mars 2019 inclus.

Monsieur Daniel PERET assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Conformément aux articles L123-9 et L123-10 du code de l'Environnement, en exécution de l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais en date du 06 mars 2019, **il sera procédé à une prolongation de l'enquête publique pour une durée de 15 jours, soit jusqu'au 26 mars 2019.**

Pendant le délai susvisé :

Un dossier avec registre d'enquête sera déposé au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ainsi qu'en mairie de Wimereux et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture à savoir :

- Communauté d'agglomération du Boulonnais – 1 Boulevard du Bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30,
- Mairie de Wimereux– Place du Roi Albert 1er à Wimereux: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17H00,

Le dossier d'enquête dématérialisé sera également consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais <http://www.agglo-boulonnais.fr> afin que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement adresser ses observations par écrit (pour être annexées aux registres d'enquête) à M. Le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

« Création d'un Site Patrimonial Remarquable sur la commune de Wimereux »

Communauté d'agglomération du Boulonnais

1, Bd du Bassin Napoléon – BP 755 - 62321 BOULOGNE-SUR-MER

Les observations et propositions pourront également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-spr-wimereux@agglo-boulonnais.fr

Les observations et propositions pourront aussi être déposées sur un registre numérique mis en place sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Boulonnais <http://www.agglo-boulonnais.fr> pendant toute la période de l'enquête publique.

Des permanences seront assurées par le Commissaire Enquêteur, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, aux dates et heures suivantes :

Communauté d'agglomération du Boulonnais :

- le mercredi 20 février 2019 de 13h00 à 16h00
- le jeudi 7 mars 2019 de 16h00 à 19h00

Mairie de Wimereux :

- le vendredi 15 février 2019 de 9h00 à 12h00
- le samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00
- **Permanence supplémentaire le 25 mars 2019 de 15h00 à 18h00**